

la réintroduction du Castor en France

par P. Rouland

Office national de la chasse
9, Bd Gambette, 73000 Chambéry

A l'occasion du colloque sur la réintroduction et le soutien des populations d'espèces animales qui s'est tenu du 6 au 8 décembre 1988 à Saint-Jean-du-Gard, une communication écrite sur la réintroduction du Castor en France a été réalisée (*). La présente publication réactualise ce travail.

Les données présentées relatives aux captures et aux dégâts ont été fournies par des agents de l'Office national de la chasse (ONC). Les informations relatives à l'évolution des populations réintroduites ont été obtenues par la recherche bibliographique et par des communications directes avec des associations, des naturalistes et des agents de l'ONC.

1. Contexte historique et motivations des réintroductions

En Europe

Le Castor (*Castor fiber galliae* Desmaret ou *Castor albicus galliae* Geoffroy) a disparu de la plupart des régions d'Europe entre le XVIII^e siècle et la fin du XIX^e siècle, à cause principalement de la chasse, qui procurait fourrure, viande, et castoréum (**). La modification du milieu sous l'effet de l'intensification agricole a pu jouer un rôle important dans certaines régions. Ainsi, au début du siècle, ne subsistaient plus que quelques isolats de populations : au sud de la Norvège, sur le cours moyen de l'Elbe en Allemagne, dans la basse vallée du Rhône en France, en Pologne et dans quelques régions d'URSS.

Le XX^e siècle verra le renouveau de l'espèce. En effet, après que des mesures de protection eurent été étendues progressivement à tous les pays, des réintroductions ont été pratiquées, d'abord dans les pays Scandinaves (vers les années 1930), puis en France et en Suisse (à partir des années 1960), puis en Pologne (à compter des années 1970), et plus récemment aux Pays-Bas.

(*) MIGOT P., ROULAND P. 1989. *Bull. mens. de l'ONC* n° 132 et ROULAND P., MIGOT P., 1990. La réintroduction du Castor (*Castor fiber*) en France. Essai de synthèse et réflexions. In J. LECOMTE, M. BIGAN, V. BARRE (éd.). *Réintroductions et renforcements de populations animales en France*. Compte rendu du colloque de Saint-Jean du Gard : 6-8 décembre 1988, Revue d'écologie, suppl. 5, 1-350.

(**) Sécrétion de glandes sébacées situées près de l'anus de l'animal et servant en pharmacie (antispasmodique, notamment) et en parfumerie.

En France

La population subsistant au début du siècle, estimée à une centaine d'individus, a recolonisé lentement et progressivement le bassin Rhodanien entre la mer et Lyon. Faut-il, vraisemblablement d'avoir pu franchir l'agglomération lyonnaise, le Castor n'a pas pu étendre naturellement son aire de répartition au bassin supérieur du Rhône.

Cette population naturelle bien développée a constitué la source d'approvisionnement pour la réintroduction dans d'autres régions de France du Castor, dont la protection a été étendue en 1968 à tout le territoire national. Dans le même temps, les chercheurs, les militants naturalistes et les associations ont sensibilisé un vaste public sur le thème du « retour » du Castor en s'appuyant sur :

- un intérêt d'ordre biologique : accroître l'aire de répartition de l'espèce et augmenter le nombre de populations correspond à une stratégie de protection ;
- un intérêt d'ordre culturel : le Castor est un élément du patrimoine faunique et, selon les cas, la présence passée du Castor est attestée par la toponymie - appelé « bièvre » autrefois (*beaver* en anglais), il a laissé notamment en souvenir des rivières appelées Beuvron, Bièvre... -, par sa mention dans les archives (ex.: Lorraine), ou encore parla découverte d'ossements (ex.: Alsace) ;
- un intérêt d'ordre écologique : le Castor peut avoir un impact positif sur la végétation rivulaire et sur le réseau hydrographique (ex.: Loire) bien que, selon nos propres observations, l'effet réel de sa présence soit ponctuel et concerne essentiellement les petits cours d'eau ;
- un intérêt d'ordre naturaliste et pédagogique : le Castor laisse des indices de présence nombreux et variés (gîtes, coupes, accès de berge, etc.) ; il se laisse voir et photographier à la faveur d'affûts et se prête ainsi à l'« investigation naturaliste ». De ce fait, certaines associations ont utilisé et utilisent encore sa présence à titre didactique dans le cadre de l'initiation à l'environnement, en particulier à l'égard des enfants qui manifestent beaucoup de curiosité envers cet animal. Notons par ailleurs que ces aspects peuvent déboucher sur un intérêt touristique : à titre d'exemple, le projet de « maison du Castor » en Bretagne (F. de Beaulieu, comm. pers., 1990).

2. Les différentes opérations : présentation et analyse des résultats

2.1. Présentation

De 1952 (?) ou 1959 à 1989, 13 opérations ont concerné 14 départements métropolitains et 18 sites (cf. fig. 1). 182 individus au moins ont été lâchés (*), tous originaires de la vallée du Rhône. De fait, le Castor est le mammifère protégé qui a été le plus réintroduit en France, juste avant le Bouquetin (*Capra ibex*), (M. Bigan, comm. pers., 1990).

La liste des opérations présentée (fig. 1) est aussi complète que possible. Il y a eu des lâchers, en particulier dans le département de l'Hérault, sur la haute vallée de l'Hérault et sur la Vidourle, pour lesquelles on ne dispose d'aucun renseignement.

Quatorze opérations sur 18 ont été animées par des associations de protection de la nature, les 4 restantes ont été le fait de l'administration (ex.: DDA 74) ou d'un établissement public, le Parc national des Cévennes). Quatre opérations ont eu lieu dans les années 1950-1960, 11 dans les années 70 et 3 dans les années 80.

Dernière remarque globale : tous les grands bassins fluviaux français ont été concernés (cf. fig. 1).

(*) Ce chiffre tient compte des incertitudes concernant le nombre réel de Castors lâchés pour les opérations désignées par les références 1, 3 et 4. Il exclut les renforcements de populations comme par exemple le lâcher de 3 individus entre 1987 et 1990 sur le Rhône (Pouigny, 01) à l'amont du barrage de Genissiat où quelques individus étaient déjà présents (obs. pers.)

figure 1. Réintroductions du Castor en France

Avec, à la suite du numéro, l'indication du département, de l'organisme initiateur, du bassin hydrographique, de l'année de lâcher, du succès (++) ou (+) ou de l'échec (-) de l'opération
 ++++ aire de répartition actuelle du Castor
 >> sens et importance de la colonisation

7
 Loir et Cher
 SEPN
 Loire
 1974-1976
 ++

1
 Marne et Haute-Marne
 Eaux et Forêts
 bassin de la Marne (Der)
 1952? 1964?
 +

11
 Meurthe-et-Moselle
 GECNAL
 Moselle
 1983-1984
 ++

6
 Haut-Rhin
 JAANM
 Doller
 Bas-Rhin (Schoenau)
 JAANM
 Vieux-Rhin
 1970-1971
 ++

4
 Finistère
 SEPNB
 Ellez
 1968 1971
 ++

projet à l'étude

5
 Vienne
 SPNE
 Camp militaire de Montmorillon
 1970-1973
 -

9
 Lozère
 PNC
 Tam
 1977-1980
 ++

3
 Lozère
 Eaux et Forêts
 bassin supérieur de la Jonte
 (Mevruets)
 160
 -

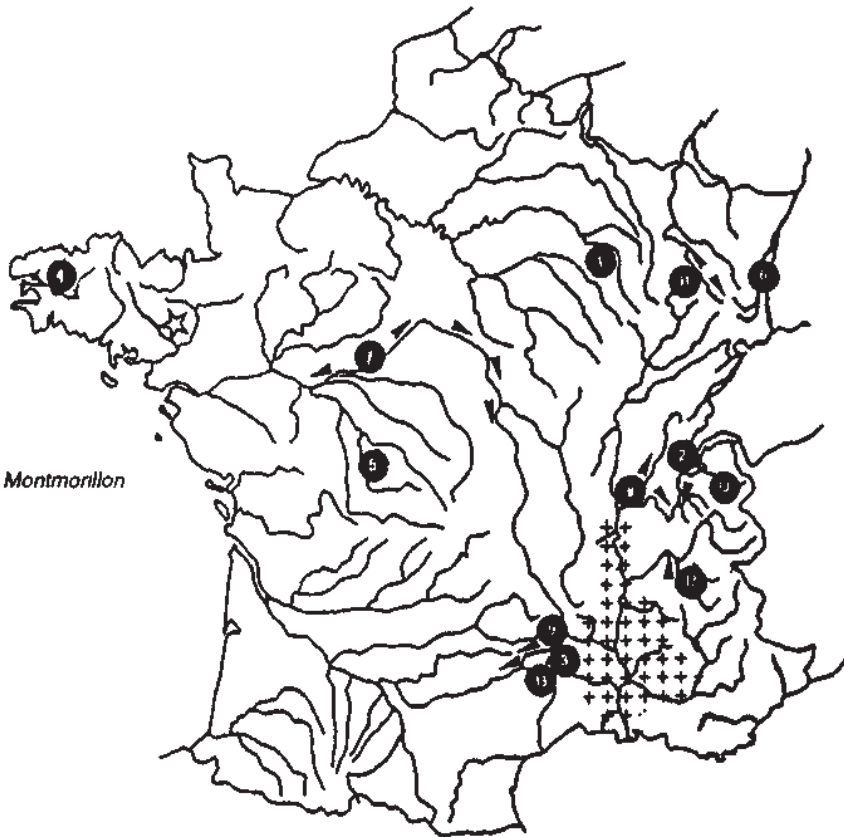
13
 Aveyron
 Nature Aveyron
 Dourbie
 1988-1989
 +

12
 Isère
 Ville de Grenoble et FRAPNA
 Drac
 1982 1986
 ++

2
 Ain (frontière suisse)
 LSPN
 Versoix
 1957
 ++

10
 Haute Savoie
 DDAF
 Arve et Griffe
 1975-1981
 ++
 Eau Morte
 1972
 +
 Fier
 1977-1978
 -
 Les Usses
 1972 1975
 -
 affluents du Léman
 et
 Redon Foron de Sciez
 1973 1974
 ++

8
 Rhône et Ain
 DDAF et FRAPNA
 Rhône
 1977-1979
 ++



Sigles

- DDAF Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- FRAPNA Fédération Rhône Alpes de la protection de la nature
- GECNAL Groupement d'étude et de conservation de la nature en Lorraine
- JAANM Jeunes amis des animaux et de la nature en Lorraine
- LSPN bogue suisse pour la protection de la nature
- PNC Parc national des Cévennes
- SEPNB Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne
- SEPN L&C Société pour l'étude et la protection de la nature en Loir et Cher
- SPNE V Société de protection de la nature et de l'environnement de la Vienne

2.2. Analyse des résultats

Difficultés méthodologiques

Aucune des réintroductions de Castors en France n'a pu être suivie de manière systématique et durable, ce à des degrés divers, et l'on ne dispose que d'estimations, ceci pour plusieurs raisons. Soit les animateurs du projet n'ont pu continuer leur activité, soit on a estimé que la réintroduction était un succès et qu'il n'y avait en conséquence pas lieu d'assurer un suivi global et permanent, soit - cas de certaines associations à assise départementale - la colonisation n'a pas été suivie hors du département (et il devient alors difficile de connaître les limites aval et amont de l'aire de distribution sur le cours d'eau concerné), soit encore on a manqué de temps et de moyens ; enfin, en Bretagne et en Lorraine, l'association ou l'organisme responsable de la réintroduction s'est vu confronté rapidement à des problèmes de protection d'habitats auxquels il a donné priorité sur le suivi.

D'autre part, il n'existe pas de méthode de dénombrement éprouvée. Le relevé des indices de présence permet d'isoler approximativement les territoires occupés par le Castor ; suivant les opérations, la taille de la population est estimée en territoires, en couples, en familles ou en individus. Dans ce dernier cas, il s'agit d'une extrapolation qui consiste à multiplier le nombre de groupes familiaux par un facteur de 4 à 6 (nombre moyen d'individus par famille).

Les individus erratiques (en particulier sub-adultes) sont rarement pris en compte, et les effectifs indiqués sont donc des sous-estimations. Selon une étude menée en Pologne, cette « population flottante » représente 40 % de la population totale.

Appréciation sur les résultats

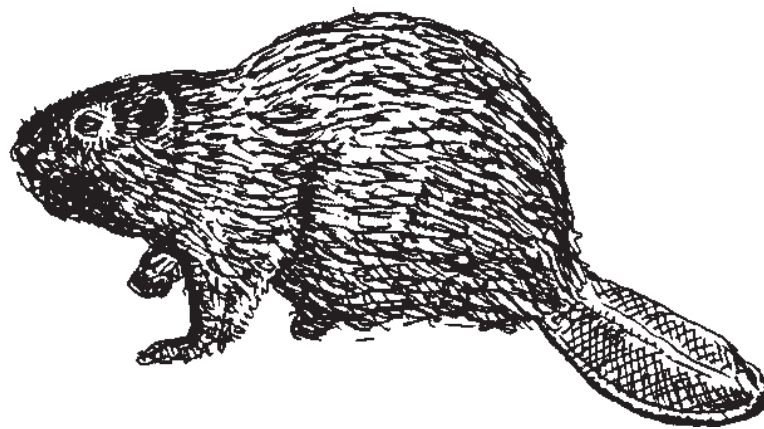
Les réintroductions du Castor en France ont globalement été des succès. Mais il convient de distinguer plusieurs cas, en raison de l'ancienneté variable des opérations et de la capacité potentielle diverse des sites de réintroduction :

- Castor implanté ; milieu d'accueil fortement colonisé et capacité d'accueil non atteinte - c'est le cas des opérations menées sur la Loire (réf. 7 sur la carte) et sur le cours supérieur du Rhône (8) et (10) (Usse et Fier). La limite amont de la distribution du Castor sur le bassin de la Loire se situerait à Mars-sur-Allier (rivière Allier, département de la Nièvre). Actuellement, le Castor est présent sur l'Allier sur une longueur de 15 km à compter de sa confluence avec la Loire. Plus en aval, et sur la Loire, sa présence permanente est relevée à l'aval de Cosne et sa présence sporadique est notée en amont de la centrale nucléaire de Belleville (département du Cher). En aval, le Castor est implanté de manière discontinue sur tout le cours de la Loire dans le département de l'Indre-et-Loire. Trois sites au minimum y sont occupés en permanence. Il est possible que la limite aval de la distribution de l'espèce sur la Loire se situe dans le département du Maine-et-Loire.
- Castor implanté ; milieu d'accueil colonisé et capacité d'accueil en voie d'être atteinte : cela semble être le cas des opérations menées en Bretagne (4), sur la Versoix (2) et dans une moindre mesure en Haute-Savoie (Léman et Vallée de l'Arve) en Alsace (6).
- Castor implanté ; colonisation en cours et potentialités d'accueil encore importantes : c'est le cas des opérations réalisées sur la Moselle (11) sur le Drac (12) et sur le Tarn et la Dourbie (9) et (13) avec cependant deux interrogations : le Castor pourra-t-il franchir les barrages situés sur le Tarn à l'aval de Millau et d'autre part, la petite population de Castor présente sur le Drac pourra-t-elle franchir l'agglomération grenobloise et coloniser par exemple la vallée de l'Isère dans le Grésivaudan (Savoie-Isère)?
- Castor implanté ; pas de colonisation et développement limité des populations : cela concerne les opérations menées sur l'Eau-morte en Haute-Savoie (10) et sur le Der (1). Dans le premier cas, la capacité d'accueil est atteinte et, selon nos propres observations, la portion de rivière utilisable par le Castor n'excède pas 12 à 15 km. Dans le second site, il n'y a pas eu de suivi réel, et les raisons de ce semi-échec restent inconnues. Il serait intéressant d'essayer de comprendre pourquoi ce noyau de population n'a pas essaimé sur le bassin de la Seine.
- Echec total : il a été enregistré pour deux opérations anciennes (3) et (5) qui furent plus des tentatives que des opérations concertées, du fait du faible nombre d'individus lâchés et des sites choisis.

Ainsi, 16 opérations sur 18 ont-elles donné lieu à l'implantation du Castor et dans 14 cas a-t-on observé un développement de population notable (plus de 10 familles). Indiquons que 10 ou 15 familles constituent vraisemblablement une population de taille suffisante pour être viable, tout au moins tant qu'elle n'est pas trop fragmentée et qu'elle demeure en harmonie avec son milieu d'accueil.

En phase de colonisation, les accroissements d'effectifs moyens annuels sont de l'ordre de 20 %, comme le confirme une importante étude menée sur le bassin de la Vistule en Pologne ; pour la France, on relève les données suivantes : 23 % en Alsace, 19 % sur la Versoix, 18 % en Lorraine.

Les opérations de réintroduction du Castor en France ont donc permis de mettre en place une douzaine de populations ou noyaux de populations, améliorant ainsi le statut national de l'espèce.



3. Conditions nécessaires à la réintroduction

3.1. Exigences écologiques

Le choix des sites de réintroduction doit être fait en tenant compte des exigences écologiques du Castor, que de nombreuses études ont permis de bien cerner. Le milieu de vie-type de cet animal en France est constitué du réseau hydrographique de plaine et collinéen (cas des Gardons des Cévennes). Le Castor a besoin en tous cas de collections d'eau permanentes avec, à proximité, suffisamment de végétaux ligneux (Saule, Frêne, Aulne, etc.). Il peut s'installer aussi bien sur les fleuves que sur les ruisseaux. Les plans d'eau peuvent être colonisés lorsqu'ils s'intègrent dans un réseau et qu'ils ne sont pas isolés (faible distance par rapport à un cours d'eau ou existence d'un émissaire). Les réseaux artificiels d'irrigation anciens et les réseaux de drainage peuvent lui convenir.

Les facteurs limitants les plus importants, tels qu'on a pu les préciser dans la vallée du Rhône, sont :

- une densité et disponibilité en végétaux ligneux rivulaires faibles ;
- un taux de recouvrement en hydrophytes élevé ;
- une pente du cours d'eau supérieure à 1 % ;
- une vitesse permanente du courant élevée (le Castor vit le long des gardons cévenols aux pentes plus fortes ; il s'installe alors au niveau de seuils ou de ruptures de pente).

En permanence, l'eau même si sa surface est réduite, doit avoir une profondeur suffisante (supérieure à 60 cm), pour que ses accès de gîtes demeurent immergés. La pollution des eaux ne semble pas gêner cet animal, dont par contre les barrages dits « au fil de l'eau » limitent les possibilités de colonisation (ex.: Isère).

L'altitude, en tant que telle, n'est pas un facteur limitant. Un couple a été capturé dans les Alpes vaudoises à 2 000 m. Actuellement, en France, les stations les plus élevées du département du Gard se situent aux environs de 600 m.

Les initiateurs d'opérations de réintroduction ont, dans l'ensemble, tenu compte de ces contraintes biologiques à l'exception des opérations menées dans la Vienne (5) et en Lozère (3) où les zones d'accueil étaient peu propices (zones d'étangs dans une lande dans le premier cas, cours d'eau à pente élevée dans le second).

Par contre, la capacité d'accueil est plus difficile à évaluer. La taille moyenne d'un territoire de Castor peut varier de 1,5 à 3,5 km de cours d'eau (*in lin.* et obs. pers.), et on ne peut pas présumer à l'avance de la quantité de territoires potentiellement disponibles dans un site. Or leur nombre conditionne le développement de la population. Afin d'éviter de mettre en place des populations trop faibles et trop fragiles, nous déconseillons les réintroductions de Castors :

- sur les petits affluents de grands lacs aménagés ;
- sur les petits fleuves côtiers sans bassin versant important ;
- sur les sections de cours d'eau délimités par des barrages incontournables ;
- sur les lambeaux de petits cours d'eau d'aspect sauvage noyés dans un environnement urbain (cas de l'Eau-morte, en Haute-Savoie (10), dont l'intérêt est discutable).

3.2. Procédures des lâchers (réf.: 10 à 13).

Actuellement, les techniques de capture, de contention et de conservation de courte durée des Castors sont bien maîtrisées. Depuis 1981, les agents de l'Office national de la chasse ont assuré toutes les captures nécessaires aux besoins de réintroduction, sous couvert des autorisations correspondantes du ministère de l'Environnement.

Pour des raisons relatives à la biologie de l'espèce et à la technique de capture, les prélèvements - et donc les lâchers - sont réalisés d'octobre à début avril sur des sites où les Castors posent des problèmes. Les animaux peuvent rester 3 jours en captivité, au calme et à l'abri, le temps d'opérer un regroupement familial. Dès la fin de l'opération de capture, les individus appartenant à une même famille sont transportés et lâchés simultanément sur le site choisi au préalable. Il n'y a donc pas lieu d'installer un parc de prélâcher ni de prévoir des gîtes artificiels.

A l'examen des résultats des opérations menées à ce jour, nous estimons à 3 familles, soit 10 à 15 individus, l'effectif minimum pour réussir une réintroduction en masse. Les différentes familles sont lâchées sur des sites distants de 5 à 10 km afin d'éviter un contact immédiat entre des individus territoriaux.

Le rapport des sexes des individus que nous avons capturés (au nombre de 49) est de 1 mâle pour 2,2 femelles et les classes d'âge jeunes (juvéniles et subadultes) représentent 45 % du total.

La mortalité constatée est faible sur ces 49 animaux : aucun cas à la capture, 1 cas entre la capture et le lâcher (pancréatite, stress?), 3 cas dans les semaines qui ont suivi le lâcher : 1 écrasement par véhicule (Moselle), 1 chute dans un puits (Dourbie), 1 cas de cause inconnue (Drac). A titre de comparaison, en Pologne, sur 168 Castors réintroduits sur le bassin de la Vistule, 5 % sont morts à la capture et 14 % dans l'année qui a suivi le lâcher.

4. Conclusion et perspectives

Les réintroductions de Castors qui ont été menées en France au cours des 30 dernières années ont permis l'implantation d'une douzaine de populations ou de noyaux de populations distinctes sur plusieurs bassins hydrographiques. On peut considérer, dans l'ensemble, que ce résultat constitue un succès puisque le statut de l'espèce s'en trouve amélioré.

A l'avenir, des projets de réintroduction du Castor en France diminueront probablement car la plupart des bassins fluviaux ont été concernés. De plus, il apparaît que la conservation de l'espèce par une extension de son aire de répartition est moins prioritaire que la préservation de son habitat!

Certaines populations peuvent encore évoluer favorablement car la capacité d'accueil des milieux n'est pas atteinte, notamment sur le bassin de la Loire, sur le bassin du Tarn, sur le cours de la Moselle et dans le département de l'Isère.

Le suivi des populations n'est pas assuré de façon satisfaisante pour des raisons méthodologiques et surtout pratiques. Il devrait être amélioré ou du moins harmonisé (cas de la Loire par exemple) et à ce titre les personnes qui assurent un suivi des mêmes populations devraient se regrouper et chercher, le cas échéant, des partenaires supplémentaires.

Lors d'éventuels projets de réintroduction, les risques de dégâts doivent être appréciés *a priori* dans l'intérêt des riverains de l'opération, du ou des initiateurs et évidemment du Castor et les mesures appropriées de prévention doivent être définies dès la conception du projet.

On notera enfin que la « demande sociale » semble s'accroître : ainsi un projet est-il à l'étude en Ille-et-Vilaine à l'instigation du Conseil général qui agit à la demande d'une assemblée départementale des enfants!

L'Auteur tient à remercier toutes les personnes contactées qui ont transmis des informations sur l'évolution actuelle des différentes populations de Castor.